

Torturé dans les prisons israéliennes, Samer al-Arbeed doit être libéré



Samer al-Arbeed a été arrêté mercredi 25 septembre. Il a été transféré à l'hôpital suite à de graves tortures dont il a été victime pendant son interrogatoire. L'Association Adameer, association palestinienne de défense des droits des prisonniers politiques, a publié ce 29 septembre, le communiqué suivant.

« Le prisonnier Samer al-Arbeed a été transféré à l'hôpital suite à la torture qu'il a subie lors des interrogatoires.

Selon un avocat d'Adameer, les autorités d'occupation israélienne ont transféré Samir à l'hôpital la nuit dernière après que son état de santé se soit sérieusement détérioré. Samer est inconscient et souffre de multiple fractures.

La vie de Samer est maintenant menacée à cause de la torture subie durant les interrogatoires et l'occupation israélienne en porte l'entière responsabilité.

Addamer appelle à sa libération afin qu'il puisse recevoir les soins adaptés. »

Il est malheureusement un habitué de la détention administrative qu'il a connue à 3 reprises. La première durant 47 mois de janvier 2003 à novembre 2006, la deuxième durant 17 mois de mars 2007 à août 2008 et la troisième, prévue pour 4 mois mais raccourcie à 2 mois, du 23 septembre au 21 novembre 2013. Rappelons que le recours à la détention administrative par Israël est contraire au droit international. Elle maintient en détention sans motif les prisonniers pour des périodes reconductibles à l'infini.

L'AFPS exprime solennellement son indignation devant les pratiques de l'occupant israélien. Israël a pratiqué sur Samer al-Arbeed des méthodes de torture non employées depuis des décennies. Il est arrivé à l'hôpital dans le coma, des fractures sur tout le corps. Un avocat d'Adameer a pu le visiter. Il rapporte que l'état de Samer est extrêmement préoccupant et qu'il n'est pas en état de parler.

Israël doit être condamné clairement pour ces actes de torture et de barbarie.

La communauté internationale, y compris le gouvernement français, doit prendre ses responsabilités et mettre Samer al-Arbeed sous sa protection. Il ne doit pas retourner dans les griffes de ses tortionnaires. L'AFPS demande qu'il doit être libéré sans délai. Les autorités françaises doivent intervenir dans ce sens au plus haut niveau.

Le Bureau national de l'AFPS